

COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-05-10102022

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre à 18H00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Affiché le 07.11.2022

ID : 026-212601058-20221010-DEL_05_10102022-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
BERTRAND Paulette	X				Date de convocation : 03/10/2022 Secrétaire de séance : JL Forsans
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis	X				
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine	X				
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis	X				

Objet : décision modificative N°3/2022

Virements de crédits- subvention au comité des fêtes pour l'achat d'un barnum

Le maire fait part d'une demande du Comité des Fêtes du Pas des Ondes. Le Comité des fêtes envisage l'achat d'un barnum. La commune pourrait aider en accordant une subvention exceptionnelle de 700€. Il convient de modifier le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la subvention exceptionnelle d'un montant de 700€ au Comité des Fêtes du Pas des Ondes.
- **DECIDE** de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget 2022

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 6574	Subventions de fonctionnement aux associations	700,00
	Total	700,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615231	Voiries	700,00
	Total	700,00

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Denis CONIL

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS



Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

